

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière : Culture

Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2021,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**OBJET :
APPROBATION
DU REGLEMENT
INTERIEUR DE
« LA RUCHE DES
ARTS »**

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Préscillia, GAÏANI Audrey, PINEL Jean-Louis, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier, KUFEL Zohra,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. GRIMAUD Bernard donne procuration à M. MAUGARD Patrick,

M. SIBRA Daniel donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,

Secrétaire : M. ASENSIO-VERGNES Nicolas,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 06.04.2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : 06.04.2021

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE

DU : 21 AVR. 2021

La Ville mène, depuis plusieurs années, une politique dynamique et volontariste en faveur des activités artistiques et culturelles.

Dans ce cadre, la Commune a créé un pôle culturel dénommé « La Ruche des Arts » composé de trois salles, sur le site « Andréossy » (bâtiment A6) afin de valoriser ce patrimoine et d'accueillir les ateliers culturels municipaux pour des cours d'arts plastiques, de théâtre et de danse. Ces salles équipées sont également un soutien pour les associations artistiques et culturelles, sur des créneaux disponibles.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le règlement intérieur destiné à tous les usagers de « La Ruche des Arts » définissant les modalités d'utilisation et de réservation des locaux.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de mettre en application le règlement intérieur de ce pôle culturel « La Ruche des Arts ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le règlement intérieur destiné aux usagers de « La Ruche des Arts », annexé à la présente et

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Règlement Intérieur de La Ruche des Arts.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

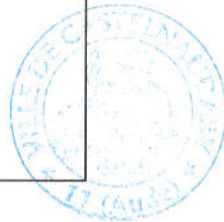
CASTELNAUDARY, le 12 avril 2021.

Le Maire,


Patrick MAUGARD



Ampliation faite le : 21 AVR. 2021 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 19 AVR. 2021 Par publication le : 21 AVR. 2021 Par délégation, Le Directeur Général des Services  Nicolas NAYRAL
--



Accusé de réception en préfecture
011-211100763-20210412-DB202190-DE
Reçu le 19/04/2021